



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 75912

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le ministre de la culture et de la communication de lui faire connaître pour l'année 2009 les renseignements suivants concernant le fonctionnement de son cabinet : montant des frais de représentation, en distinguant les frais de restauration ; nombre et coût des frais de déplacements aériens en métropole, outre-mer et à l'étranger, en distinguant les règlements à l'ETEC et les locations d'avions privés.

Texte de la réponse

Les frais de représentation du cabinet du ministre de la culture et de la communication se sont élevés, pour l'exercice 2009, à un montant global de 427 048,69 TTC, dont 104 013,22 de frais de restauration. Les frais de représentation oeuvrent l'ensemble des événements tels que les remises de décoration, les dîners officiels, les lancements d'opérations nationales (Journées européennes du patrimoine...). S'agissant des frais de déplacement aériens en métropole, outre-mer ou à l'étranger du cabinet du ministre de la culture et de la communication, pour l'exercice 2009, ils s'élèvent à 402 858,82 TTC et sont répartis à hauteur de 269 548,82 en avion de ligne, 57 960,49 en ETEC et 77 350 en avion privé.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75912

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3807

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11400